

Membres présents	Membres excusés
M. Briche, maire délégué de Saint-M'hervon Mme Daniel, adjointe aux affaires scolaires Mme Follet-Bourbon, responsable périscolaire Mme Cadieu, enseignante Mme Cadot, enseignante Mme Chagnon, enseignante M. Primard, enseignant et directeur Mme Trebern, enseignante Mme Mousseaux Mme Deshayes Mme Bellier Mme Fouville conseillère déléguée aux affaires scolaires	Mme Poidevin, parent élu Mme Marsa, IEN de Montfort-sur-Meu

Début du conseil : 18h30

1 - Effectifs et fonctionnement de l'école

A - Prévisions rentrée 2024

A l'heure actuelle, l'école totalise 81 élèves répartis ainsi :

- 5 TPS
- 7 PS
- 10 MS
- 13 GS
- 12 CP
- 7 CE1
- 7 CE2
- 8 CM1
- 12 CM2

Les effectifs ont un peu évolué par rapport au premier conseil d'école suite à l'arrivée d'une fratrie de 4 enfants.

Pour la rentrée prochaine, nous laisserions partir 12 CM2 vers la sixième. A l'heure actuelle, nous sommes à un effectif attendu de 81 élèves pour la rentrée 2024. Ils sont répartis comme suit :

- 6 TPS
- 9 PS
- 7 MS
- 10 GS
- 14 CP
- 12 CE1
- 8 CE2
- 7 CM1
- 8 CM2.

Cela permet d'avoir un effectif qui se maintient et des inscriptions peuvent encore survenir. Pour ce qui est de la répartition dans les différentes classes, nous nous orientons vers 4 classes multi-niveaux. L'équipe enseignante apportera l'ensemble des précisions dès que possible.

B - Protocole Phare

Cette année, le ministère a décidé d'étendre le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, à l'ensemble des établissements scolaires.

Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement fondé sur 8 piliers :

- mesurer le climat scolaire
- prévenir les phénomènes de harcèlement
- former une communauté de professionnels et de personnels pour les élèves
- intervenir efficacement sur des situations d'intimidation
- associer les parents et les partenaires
- mobiliser les instances scolaires
- suivre l'impact des actions
- mettre à disposition une plate-forme dédiée.

Ce dispositif s'appuie sur la Méthode des Préoccupations Partagées qui favorise les entretiens successifs pour faire prendre conscience des répercussions de ses actions sur les autres sans accusation, sans stigmatiser une personne. C'est une pratique qui peut rappeler les messages clairs.

Ce protocole ne s'applique que dans le cas de situations d'intimidation. Les aléas quotidiens sont toujours sous la responsabilité de l'enseignant. En revanche, en cas de suspicion de situation d'intimidation, ce sont M. Primard et Mme Chagnon qui prennent le relais et appliquent le protocole des entretiens.

Les familles ne sont pas systématiquement informées. Le but est de mettre en place une démarche non culpabilisante pour amener les enfants à s'interroger sur leur comportement et ses conséquences. Si malgré la médiation des personnes ressources, la situation ne s'améliore pas, l'équipe ressource pourra impliquer les parents dans le processus.

Les faits considérés comme graves, de leur côté, feront l'objet du traitement habituel selon le cas : fait établissement, fiche protection de l'enfance, rencontre avec les familles concernées...

Ce protocole vient en complément de l'action de sensibilisation à l'intimidation et à la cyber violence mise en place au sein de la classe de CE2/CM1/CM2 et du travail mené sur l'ensemble des classes concernant la verbalisation et l'écoute.

C - Périscolaire

Mme Follet-Bourbon et l'équipe municipale annoncent la mise en place de l'étude à partir de jeudi. Cette dernière se tiendra de 17h à 17h45 dans la classe de M Primard. Les élèves ne pourront être récupérés avant l'heure prévue.

La surveillance sera assurée par Marie-France Morizet qui travaillait déjà sur l'école. Comme cela avait été indiqué dans la communication adressée aux familles, ce service s'adresse aux enfants de l'élémentaire qui sont déjà présents en garderie habituellement. Pour le moment, moins de dix familles se sont manifestées.

Le groupe sera limité à une dizaine d'enfants pour garantir de bonnes conditions de travail. Des aménagements seront prévus si nécessaire pour permettre à tous de bénéficier de ce service. S'il y a plus de 10 enfants intéressés, un roulement par groupe sera mis en place.

En ce qui concerne les tarifs, le forfait est le même que celui qui est appliqué à Joseph Faramin : 1,66 euros les 3/4 d'heures d'étude et 0,47 centimes avant le 1/4 d'heure avant et après l'étude. M. Primard précise à nouveau qu'il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs mais d'une étude.

Le nouveau portail famille a été mis en place. Il faut toujours y recourir pour procéder à la réservation des repas. Après certaines difficultés, les familles semblent avoir un accès normal au site. Si ce n'est pas le cas, elles sont invitées à contacter Mme Follet-Bourbon.

Les parents élus profitent de ce moment pour adresser un questionnement des parents concernant la sieste : certaines familles indiquent qu'elles n'ont que des points de couleur dans le

tableau de surveillance sans savoir ce qu'il s'est passé. Mme Trebern indique qu'habituellement, des précisions sont ajoutées sur la durée de la sieste ou les éventuels incidents. Elle invite les familles qui s'interrogent à prendre contact avec elle si nécessaire.

2 - Actions pédagogiques à venir

Nous remercions la mairie pour la mise à disposition des bus pour la médiathèque. Pour cette période encore, chaque classe aura droit à deux passages à la médiathèque avec en plus une date supplémentaire commune pour les élèves de maternelle le 17 mai pour un spectacle autour du thème de la magie, qui est le fil conducteur de l'année.

Les élèves de CM2 iront découvrir le collège le 19 avril prochain. Après des hésitations, ils pourront finalement passer la journée sur place en étant inclus dans les classes pour découvrir le quotidien de la sixième. Le repas sera pris au self et le prix sera communiqué ultérieurement. Cette année, nous serons encore accompagnés par les élèves de Médréac et notre projet s'articulera autour de la poésie et de l'écriture.

Le 14 mars prochain, l'ensemble des élèves de l'élémentaire participe à une opération de reboisement de haies bocagères sur le territoire de Saint-M'Hervon. Grâce à la suggestion de la mairie et à l'action de Breizh Bocage 35, les élèves du CP au CM2 pourront chacun planter un arbre et participer au reboisement du territoire.

Chaque classe profitera également d'une présentation et d'un atelier autour des enjeux de la plantation et du maintien des haies, de l'intérêt telle ou telle espèce, de l'évolution de l'aménagement du territoire... Cette opération, prise en charge par la communauté de communes, permettra à terme de réouvrir un chemin de promenade autour du village.

Le 4 avril 2024, l'ensemble des élèves du CE2 au CM2 participeront à une journée de sensibilisation au handicap dans le sport. En partenariat avec l'office des sports et l'association Solidarité Bouchon 35, ils seront mêlés à des élèves du secteur pour s'essayer à différents ateliers visant à leur faire expérimenter le handicap et ses difficultés. Ils devront également réaliser un affichage sur le tennis et les pratiques possibles en handisport, qu'ils devront présenter le jour de l'évènement.

Les élèves du CP au CE2 ont commencé le cycle piscine ce 12 mars. Les séances, comme cela avait été communiqué, ont lieu tous les mardis matins. Le départ de l'école se fait à 9h30 et le retour à 11h30. Le cycle dure jusqu'au 28 mai. Suite à la première séance, Mme Chagnon encourage les parents à glisser une compote dans le sac de leur enfant pour le retour de la piscine. Elle profite aussi de l'occasion pour remercier les parents accompagnateurs pour leur implication dans le bon déroulement des séances.

Après avoir été annoncé plusieurs fois, nous sommes enfin en mesure de vous confirmer la mise en oeuvre du cycle de course d'orientation pour la fin de l'année. Les dossiers sont en cours de rédaction pour être envoyés à l'IEN pour validation. Si tout se passe sans accro, nous devrions commencer les séances dès le 31 mai.

Au total, chaque classe bénéficiera de 10 séances : 5 séances en co-intervention et 5 séances menées par l'enseignant. Les interventions se feront le vendredi sur la journée.

La sortie de fin d'année se précise. L'organisme chargé de nous accueillir a bien reçu son agrément éducation nationale et nous sommes actuellement en train de constituer les dossiers pour laisser le temps à l'inspection de les vérifier et revenir vers nous si nécessaire.

A l'heure actuelle, la sortie revient à 55 euros par enfant du CP au CM2 et à 21 euros par enfant de maternelle. Ce tarif ne prend pas en compte le prix du transport qui ne nous a pas encore été adressé. Nous estimons néanmoins un coût entre 20 et 25 euros par enfant. La mairie rappelle à M. Primard qu'il doit adresser les devis et demandes de subvention au service financier rapidement.

3 - Santé et sécurité

Suite aux nombreux cas d'enfants malades qui ont été malgré tout déposés à l'école, l'équipe enseignante rappelle à l'ensemble des parents qu'ils sont responsables de leur enfant : lorsque celui-ci est malade, il n'est pas raisonnable de le déposer à l'école avec un Doliprane, encore moins lorsqu'il s'agit de maladies contagieuses qui pourraient être transmises aux autres, adultes comme enfants.

Suite à la crise Covid, de bons réflexes avaient été pris et il serait bon de ne pas les perdre. La santé est une responsabilité à la fois collective et individuelle.

Un espace sans tabac a été inauguré aux abords immédiats de l'école. Il vise à sensibiliser les parents, les enseignants et les élèves aux dangers du tabac et à éviter d'exposer les enfants au tabagisme passif.

4 - Finances

A - Investissements et finances

L'équipe enseignante a été informée par le service financier que la demande de matériel pour équiper la salle de motricité a été acceptée. Nous tenions à remercier la mairie pour cette dotation plus que bienvenue.

M. Briche fait suite aux précédentes demandes de remboursement concernant les sorties passées. Il indique qu'exceptionnellement, l'école pourra bénéficier du remboursement des sorties passées mais qu'il faudra à l'avenir veiller à suivre le calendrier et la procédure qui est maintenant clarifiée pour tous. La municipalité annonce également qu'elle équipera la nouvelle classe d'un vidéo projecteur d'ici la rentrée 2024. Mme Cadot demande à être associée à l'installation pour que cela corresponde à son utilisation en classe.

Mme Daniel indique que la subvention pour les sorties pour les élèves de la maternelle à l'élémentaire est à 15 euros par élève.

B - Point OCCE

Bilan financier au 12 mars 2024

Le 17 novembre 2023 il reste : 1 490,05 euros et 198,93 euros (caisse)

N° PC		Entrées	Sorties
8	Vente de l'argile	310 euros (caisse)	
16	Frais de tenue de compte 03/01/24		5,78 euros (prélèvement)
17	Virement APE	116,75 euros	
12	fournitures périscolaire marymajuscule		99,23 euros (chèque)
13	fournitures noel cp ce1 ce2		56,46 euros (chèque)
14	Fourniture maternelle		169,12 euros (chèque)

Compte : 1276,21 + dépôt espèce 500€ = 1776,21 euros

Caisse : 198,93 + 310 = 508,93

508,93 – 500 (dépôt sur le compte*) = 8,93 euros (dans la caisse)

* Dépôt espèces sur le compte le 22/11/2023 : 310 euros (argile) + 190 euros caisse (dons familles) : 500 euros

Dépenses à venir

10	Chèque frais postaux	24 euros (chèque)
11	Fournitures GS	17,56 euros (chèque)
15	Bulbes Mme Weber	43,50 euros (chèque)

5 - Aménagements, entretien et matériel

L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'entretien de la haie et profite aussi pour remercier à nouveau M. Briche pour avoir vérifié les ordinateurs portables de l'école. Elle profite du conseil pour rappeler la nécessité de nettoyer à chaque vacances le patio et le préau pour éviter l'accumulation des déjections des oiseaux avec lesquelles certains enfants finissent par jouer.

La mairie indique qu'une réflexion est en cours pour procéder à un aménagement du patio pour en faire un espace plus fonctionnel et plus praticable au quotidien. Les enseignants seront associés à la réflexion en gardant à l'esprit que ce serait un espace utilisé également en dehors du temps scolaire.

L'équipe relaie également une remarque de l'équipe municipale qui signale un problème avec les chauffages notamment en salle de sieste où la température est régulièrement élevée.

Il y aurait des aménagements à prévoir dans la classe de Mme Cadot afin d'aménager la classe de façon cohérente avec l'organisation de l'année prochaine : retirer le chevalet d'art fixé au mur, déplacer les tableaux... Elle demande également s'il serait possible de prévoir un nettoyage des bouches d'aérations dans les différentes classes car ces dernières sont empoussiérées.

Même demande concernant le nettoyage des poutres et du dessus du placard de la salle de motricité au-dessus desquels a été découvert un tapis de poussière à l'occasion de la mise en place des décorations de Noël. Il faudrait éventuellement prévoir un nettoyage annuel au moment des vacances d'été.

Les toilettes pour adultes situées à côté du bureau de direction ont le verrou grippé. Ce dernier a tendance à se bloquer et des enseignants se sont retrouvés coincés. Il faudrait également remettre les portes du placard de la salle de motricité. Ce dernières sont régulièrement branlantes après la séance de sport organisée dans la salle de motricité le mercredi.

M. Primard indique également qu'il semble y avoir des infiltrations au niveau du plafond de la salle de motricité sur lequel sont apparues des traces d'eau.

Fin du conseil : 20h00